

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

1<sup>er</sup> septembre 2016

### **Vaccination contre les papillomavirus humains désormais recommandée aux garçons comme aux filles**

**(IVS).- Dès la rentrée scolaire 2016/2017, les garçons de 9<sup>e</sup> HarmoS (9H – 1<sup>ère</sup> année du cycle d'orientation) se verront proposer la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) dans le cadre de la santé scolaire. Introduite pour les filles en 2007, cette vaccination est désormais également recommandée aux garçons et jeunes hommes afin de les protéger contre les verrues génitales et certains cancers.**

Comme le rappelle l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la vaccination contre les papillomavirus humains permet de se protéger de manière sûre et efficace contre les types de HPV qui causent plus de 70% des cancers du col de l'utérus, 80% des cancers de l'anus et 90% des verrues génitales. Elle est recommandée en Suisse pour les filles comme vaccination de base depuis 2007. Certains cancers (anus, pénis, gorge) et verrues génitales provoqués par les HPV touchent également les garçons. Afin de les en protéger, l'OFSP préconise désormais la vaccination des jeunes hommes entre 11 et 26 ans.

### **Vaccination dans le cadre de la santé scolaire**

En Valais, la vaccination contre les HPV est proposée aux jeunes filles depuis 2007 dans le cadre de la santé scolaire. Leur taux de vaccination avoisine les 80%. Dès la rentrée scolaire 2016/2017, les garçons de 9H pourront également se faire vacciner contre les papillomavirus humains. Une information sera transmise aux parents concernés par l'intermédiaire de l'école.

Comme pour les filles, la vaccination des garçons devrait intervenir de préférence entre 11 et 14 ans, avant le début de l'activité sexuelle. Deux doses à un intervalle de six mois sont nécessaires pour une protection optimale. Le coût de cette vaccination est couvert par les caisses-maladie dans le cadre du programme cantonal.

Les garçons et jeunes hommes entre 11 et 26 ans hors programme de vaccination scolaire mais souhaitant se faire vacciner peuvent s'adresser à leur médecin traitant ou à l'Institut central des hôpitaux (ICH, tél. 027 603 47 80). Dès 15 ans, trois doses à un intervalle de six mois sont nécessaires. Le coût de cette vaccination dite « de rattrapage » est également pris en charge entièrement par les caisses-maladie (sans franchise).

Des informations détaillées sont disponibles sur [www.santescolaire-vs.ch](http://www.santescolaire-vs.ch), [www.sevacciner.ch](http://www.sevacciner.ch) et [www.infovac.ch](http://www.infovac.ch).

### **Personnes de contact**

- **La conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80**
- **Jean-Bernard Moix, directeur de Promotion Santé Valais, 079 682 55 97**
- **Dr Christian Ambord, médecin cantonal, 076 469 69 29**